



mairie-bouafles27@wanadoo.fr
www.bouafles27.com

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE **AVRIL 2014**

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 avril 2014 est consultable en mairie et sur les panneaux destinés à l'affichage.

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS : Après l'ouverture de la séance par G. de Meyer, qui a laissé la parole à R. Biagetti, doyen des élus, les conseillers municipaux ont voté pour élire notre nouveau maire, Mme Anne Froment, par 14 voix pour et une abstention.

Les conseillers ont ensuite voté à l'unanimité sur le choix d'élire 4 adjoints. Ont été élus : Florence POIRAT, 1^{ère} adjointe (12 voix pour, 2 voix contre, 1 nul) ; Reynald MEGRET 2^e adjoint (14 voix pour, 1 voix contre) ; Patricia PENARD 3^e adjointe (13 voix pour, 2 voix contre) ; Didier PAPA VOINE, 4^e adjoint (13 voix pour, 2 voix contre).

DELIBERATION CONCERNANT LES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS : Mme le Maire rappelle que dans les communes de moins de 1000 habitants, il n'y a pas besoin de délibérer pour déterminer le montant des indemnités allouées au maire et aux adjoints. Le taux maximum est appliqué automatiquement sauf si le conseil municipal en décide autrement. C'est ce que le présent conseil a fait en décidant de d'accorder au maire un indice de 30 % (au lieu de 31) et aux adjoints un indice de 6 % (au lieu de 8.25).

COMPOSITION DES COMMISSIONS : Mme le Maire propose la composition des commissions suivante :

SIEGE : 2 représentants du conseil, R. MEGRET (titulaire) et S. TARGIANI (suppléant)
DEFENSE : 1 représentant : D. PAPA VOINE
BUDGET : 6 membres du conseil.
CCAS : 6 membres du conseil, 6 extérieurs
ECOLE : 4 membres du conseil.
CULTURE, JEUNESSE et SPORT : 8 membre du conseil, 3 extérieurs
EAU et ASSAINISSEMENT : 6 membres du conseil.
BATIMENTS, CHEMINS ET VOIRIES : 8 membres du conseil, 3 extérieurs
ENVIRONNEMENT : 5 membres du conseil, 3 extérieurs
CARRIERES : 7 membres du conseil, 2 extérieurs.

Les personnes qui souhaitent participer à l'une de ces commissions sont invitées à se faire connaître le plus rapidement possible à la mairie et au plus tard le 17 avril, en précisant leur choix. Leur souhait sera pris en compte dans la mesure du possible.



SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BOUAFLES : www.bouafles27.com.

Ce site est destiné à donner des informations locales, faciliter les démarches administratives et faire connaître notre village. Nous invitons les habitants à nous faire des observations et des propositions et nous recherchons des photos ou cartes postales anciennes pour les mettre sur le site. Merci aux responsables des associations de bien vouloir nous communiquer les informations relatives à leurs diverses manifestations.

Ecole : les personnes qui possèdent des documents, photos, bulletins scolaires et qui souhaitent participer à la mémoire du village sont invitées à les apporter en mairie afin de préparer une exposition à l'école. Nous remercions par avance les donateurs. (Les originaux seront évidemment restitués).



RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS : le recensement militaire est une démarche obligatoire. Dès votre 16^{ème} anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants, tous les français, garçons et filles, nés en 1998 doivent se faire recenser en mairie munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche. L'attestation délivrée par la mairie est indispensable et sera réclamée pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'Etat, etc.) **IL EST PRIMORDIAL DE CONSERVER PRECIEUSEMENT CETTE ATTESTATION.**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et jeudi : 17 h 30 à 19 h 00 et samedi : 9 h 30 à 11 h 00.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE :

Mardi : 18 h 00 à 19 h 00. Mercredi : 14 h 30 à 16 h 00. Samedi : 9 h 30 à 11 h 00.



Relevé des compteurs d'eau : les fontainiers passeront au cours de la 1^è quinzaine du mois d'avril. Merci de leur faciliter le passage, notamment en nettoyant les regards si besoin.

Village propre : rendez-vous à la **mairie à 14 h le samedi 26 avril, avec les volontaires de Vézillon.** Comme lors des éditions précédentes, munissez-vous de gants, et de quelques brouettes. Des sacs poubelles vous seront remis à la mairie, ainsi que la zone à inspecter. Un goûter est prévu à l'issue de ce nettoyage.

28 avril : Journée des déportés – Rendez-vous devant le monument aux morts à 11h00 ; un vin d'honneur est offert, à la mairie, à l'issue de la cérémonie.

3 et 4 mai : FOIRATOU – Comme chaque année, nous avons besoin de volontaires, pour le montage (le 2 mai à 17h) et démontage du barnum (le 4 mai à 18 h 30) ; pour celles et ceux qui le peuvent, merci d'apporter vos pâtisseries à la buvette.

Enfin, un planning est établi avec les personnes qui peuvent donner un peu de temps pour faire fonctionner la buvette.

Merci de répondre nombreux à cette sollicitation, les enfants sont toujours très heureux de bénéficier d'un séjour à la neige.

8 mai : victoire de 1945 – Rendez-vous devant le monument aux morts à 11h00 ; un vin d'honneur est offert, à la mairie, à l'issue de la cérémonie.

1^{er}, 3, 8 et 29 mai : fermeture exceptionnelle de la **mairie**

Manifestations de fin d'année : le repas des aînés, le téléthon et le spectacle de Noël notamment sont maintenus aux dates habituelles.